

Environnement naturel - Constatations clés



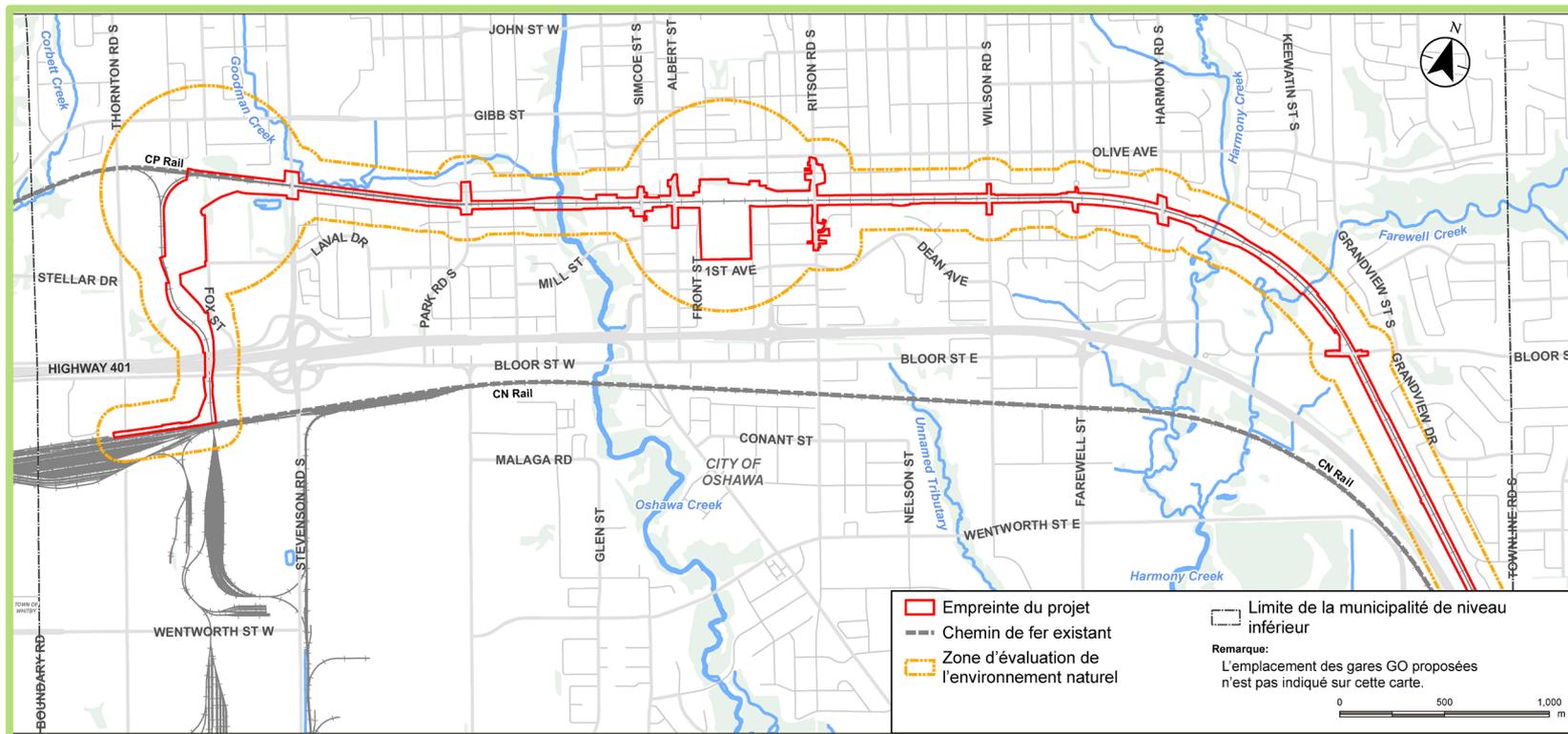
- La zone d'évaluation de l'environnement naturel comprend l'empreinte du projet plus 120 mètres supplémentaires à partir du périmètre de l'empreinte du projet (Project Footprint) et 500 mètres supplémentaires à partir du centre approximatif de l'emplacement des gares GO.
- Les travaux sur le terrain ont été réalisés au printemps et à l'été 2021 et 2022. Ces travaux comprenaient des études des environnements terrestres et aquatiques, y compris des évaluations de l'habitat, des inventaires de la faune et de la flore, et des études ciblées sur les espèces en péril.
- Des observations sur les poissons et l'habitat du poisson ont été réalisées à 14 points de passage de cours d'eau. Plusieurs rivières et affluents fournissent un habitat pour la migration, l'alimentation et le refuge des poissons.
- Voici les espèces en péril confirmées par des observations directes lors des visites de site dans l'empreinte du projet : petite chauve-souris brune, goglu des prés, sturnelle des prés et noyer cendré.
- Des noyers cendrés purs (une espèce en péril) peuvent se trouver dans l'empreinte du projet. Des tests génétiques sont prévus pour confirmer si les arbres sont des noyers purs ou des hybrides.
- La tortue mouchetée et l'anguille d'Amérique sont des espèces en péril dont la probabilité d'en trouver dans la zone d'évaluation est moyenne à élevée.
- Deux cours d'eau dans la zone d'évaluation (les ruisseaux Farewell et Harmony) sont reliés aux terres humides d'importance provinciale (THIP) du marais Second d'Oshawa, et un cours d'eau sans nom à l'ouest du chemin Prestonvale est au THIP côtier de la baie McLaughlin (les THIP se trouvent à l'extérieur de la zone d'évaluation).



Goglu des prés

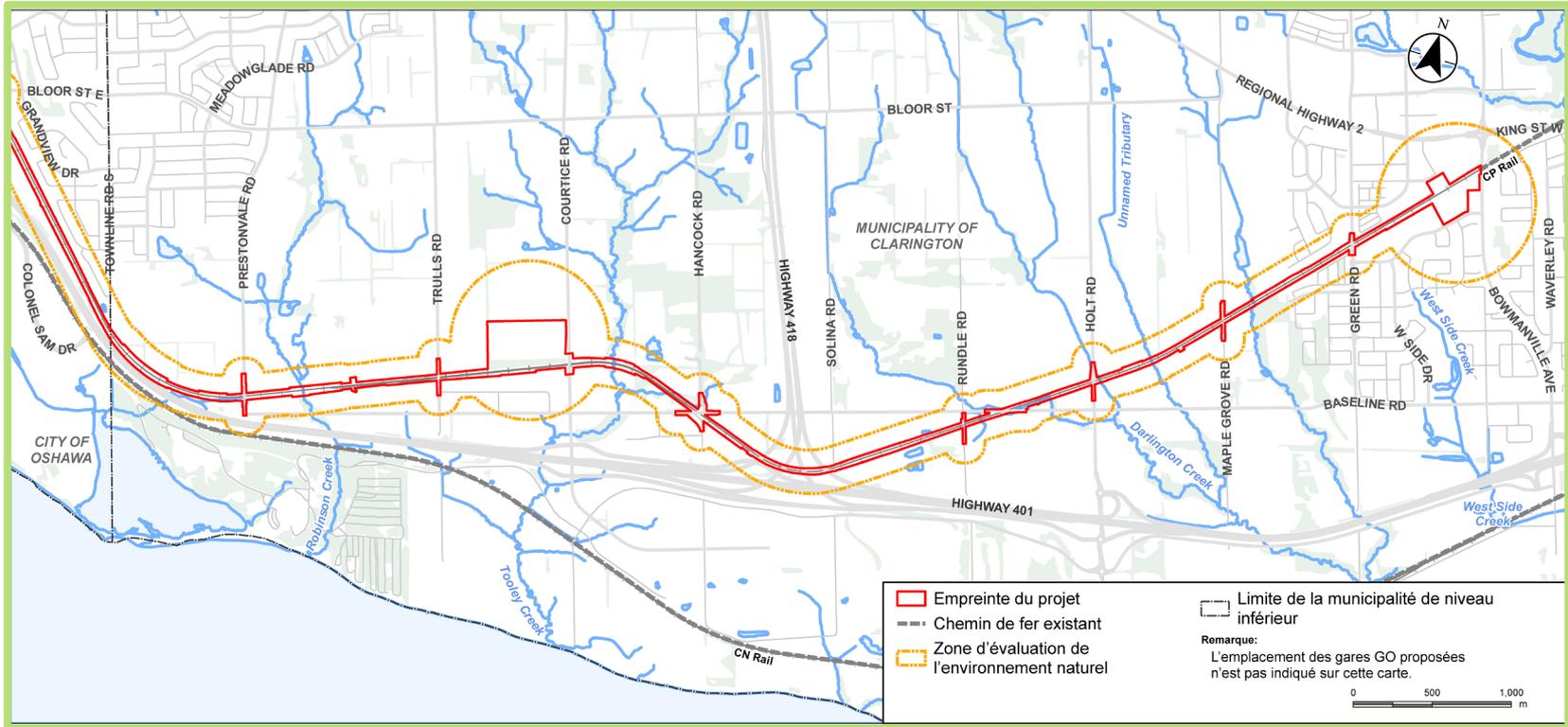
Prolongement du service ferroviaire d'Oshawa à Bowmanville

Environnement naturel - Zone d'évaluation dans la ville d'Oshawa



Prolongement du service ferroviaire d'Oshawa à Bowmanville

Environnement naturel - Zone d'évaluation dans la municipalité de Clarington



Environnement naturel - Effets potentiels



- Perturbation, déplacement ou mortalité de la faune.
- Réduction de la fonction écologique, de la qualité et de l'intégrité de l'habitat.
- Enlèvement ou endommagement des arbres, de la végétation terrestre et de l'habitat de la faune.
- Introduction ou propagation d'espèces envahissantes.
- Enlèvement ou endommagement de la végétation aquatique ou riveraine et des terres humides.
- Risque d'effets néfastes sur les poissons et l'habitat du poisson en raison de la construction de ponceaux et de ponts au-dessus des cours d'eau.
- Érosion des sols et augmentation du ruissellement des eaux de surface et des eaux pluviales, ce qui entraîne une modification de la qualité et de la quantité des eaux pluviales.
- Contamination du sol ou de l'eau à la suite de déversements (p. ex. graisse ou carburant) lors de l'utilisation d'équipement pendant les activités d'entretien.



Environnement naturel - Mesures d'atténuation



- Les activités de construction seront soumises à des restrictions temporelles relativement aux espèces sauvages sensibles (p. ex. enlèvement de la végétation en dehors de la saison de reproduction des oiseaux).
- Des mesures d'exclusion de la faune seront mises en œuvre au besoin pour éviter de nuire aux espèces sauvages et à leur habitat (p. ex., détruire, endommager, blesser, etc.).
- Toutes les exigences de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*, de la *Loi sur les espèces en péril*, et de la *Loi sur les pêches* seront respectées.
- La compensation pour l'abattage d'arbres et l'élimination de la végétation sera effectuée conformément aux lignes directrices sur la végétation de Metrolinx (2022) et à ses modifications ultérieures.
- De nouveaux ponceaux ou ponts seront conçus pour permettre le passage des poissons.
- Les zones temporairement perturbées seront revégétalisées à l'aide de plantes ou de mélanges de graines d'espèces non invasives, préférablement indigènes.
- Un plan de prévention de l'érosion et du transport des sédiments sera élaboré et mis en œuvre.
- Un plan de prévention et d'intervention en cas de déversement et un plan de gestion intégrée de la végétation seront élaborés.
- Les restrictions temporelles pour les espèces sauvages sensibles seront suivies pour les activités de maintenance opérationnelles (p. ex. enlèvement de la végétation en dehors de la saison de reproduction des oiseaux).
- L'élimination de la végétation sera évitée et réduite dans la mesure du possible et limitée aux propriétés et à l'emprise de Metrolinx.



Hirondelle rustique

Prolongement du service ferroviaire d'Oshawa à Bowmanville

Merci d'avoir assisté!

Nous apprécions le temps que vous avez pris pour vous informer sur l'addenda du REP, et nous attachons de l'importance à vos opinions. Veuillez nous faire part de vos commentaires du **8 au 21 juin 2023** en ligne sur Slido ou par courriel à DurhamRegion@metrolinx.com.

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou commentaires sur les points suivants :

- Zone d'évaluation du projet
- Conditions existantes ou effets potentiels sur l'environnement
- Addenda du REP et le PEPTC
- Un avis d'addenda du REP devrait être publié à l'automne 2023 où :
 - L'addenda final du REP et les documents techniques connexes seront disponibles pour une période d'examen de 30 jours.
 - Après une période d'examen public de 30 jours, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MECP) dispose de 35 jours pour examiner.
 - Le ministre émettra un avis autorisant la poursuite du projet proposé ou un avis exigeant des travaux supplémentaires pour répondre aux préoccupations.
 - La déclaration d'achèvement sera publiée sur le site Web de Metrolinx.

Restez à l'affût du projet de prolongement de Bowmanville en contactant l'équipe d'engagement communautaire de Durham ci-dessous :

- Envoyez un courriel à DurhamRegion@metrolinx.com
- Appelez au 416-202-3900.
- Visitez notre site Web www.metrolinx.com/bowmanville.

Prolongement du service ferroviaire d'Oshawa à Bowmanville

